

Mis en ligne le 12/09/23

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 27/06/2023

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Quorum : 10

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, FUSEAU Michaël, DUMONT Michel, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, Corine DOUCET, ROUSSEAU Michèle, MARTIN Claude, VERSAUD Patrick, DUPERRIN Marc, TRILLES Carine, , Nathalie MOREAU, Pierre MAGNOL

**ABSENTS EXCUSES** : COVIAUX Christian qui donne pouvoir à Mme ROUSSEAU  
HERR Séverine qui donne pouvoir à TRILLES Carine  
LANNES Jean-Louis qui donne pouvoir à DUMONT Michel  
GARDERON Nahid  
CHAZOT Nicolas

**SECRETARE** : COUPAUD Catherine

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, et demande si le conseil adopte le compte rendu du 05/06/2023. Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour « Renouvellement commission contrôle liste électorale »  
Adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales - DIA –

1. CDC GRAND CUBZAGUAIS  
Modification des statuts ACTION SOCIALE – Présence de Mme GUINAUDIE
2. NOMINATION REGISSEURS :
  - Salle des Fêtes
  - Tous types manifestations
  - Transports scolaires
  - Médiathèque

PERSONNEL COMMUNAL

3. BAIL LOCATIF
4. TRAVAUX SALLE DES FETES
5. PLU : ENQUETE PUBLIQUE DU 21/08 AU 20/09
6. TRAVAUX ENEDIS : signature convention
7. CABINET MEDICAL
8. ACHAT PARCELLE
9. MOTION DE SOUTIEN CENTRALE DU BLAYAIS
10. SMICVAL – groupe de travail
11. HORAIRES EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC
12. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
13. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
14. DIVERS

## **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 30/06/2023 CHALUMEAU – VENTE 217 ZD 250 Les Champs de Bert 10 a 88
- 30/06/2023 CHALUMEAU – Vente 217ZD249-251 – Les Champs de Bert 11 a 49

### **ACTION SOCIALE – Réforme statutaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente du Grand Cubzaguais. Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 28 juin, les membres ont délibéré favorablement pour la modification des statuts sur le volet « action sociale d'intérêt communautaire ».

Le SIAS (Service Intercommunal d'Action Sociale) jouera un rôle important de coordination, de mise en réseau, entre les usagers, les communes et les organismes qui œuvrent dans le champ de l'action sociale.

Le financement par les Communes sera étudié afin de permettre l'embauche d'un travailleur social.

Madame la Présidente explique que les Conseils Municipaux auront à délibérer à ce sujet avant octobre. Le sujet sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de septembre.

### **NOMINATION REGISSEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Mme LISSARRE Marie-Hélène il y a lieu de modifier les régisseurs des régies.

#### **2023/85 - NOMINATION REGISSEUR SALLE DES FÊTES**

A compter du 01/09/2023 Mme SICHER Julie est nommée régisseur titulaire de la régie Salle des Fêtes/foyer rural et Mme GIRON Delphine est nommée mandataire suppléant.

Après délibération et à l'unanimité des présents le Conseil approuve cette nomination et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2023/86 - NOMINATION REGISSEUR TOUS TYPES MANIFESTATIONS**

A compter du 01/09/2023 Mme SICHER Julie est nommée régisseur titulaire de la régie tous types de manifestations et Mme GIRON Delphine est nommée mandataire suppléant.

Après délibération et à l'unanimité des présents le Conseil approuve cette nomination et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2023/87 - NOMINATION REGISSEUR TRANSPORTS SCOLAIRES**

A compter du 01/09/2023 Mme QUINQUENEL Marie est nommée régisseur titulaire de la régie transports scolaires et Mme SICHER Julie est nommée mandataire suppléant.

Après délibération et à l'unanimité des présents le Conseil approuve cette nomination et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2023/88 - NOMINATION REGISSEUR MEDIATHEQUE**

A compter du 01/09/2023 M. LAFON Jean-Michel est nommé régisseur titulaire de la régie médiathèque et Mme SICHER Julie est nommée mandataire suppléant.

Après délibération et à l'unanimité des présents le Conseil approuve cette nomination et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **PERSONNEL COMMUNAL sans objet**

### **2023/89 -BAIL LOCATIF**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du CPTS HAUTE GIRONDE qui souhaite louer les bureaux au n° 553 Rue de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal est favorable à ce nouveau bail et autorise le Maire à le signer pour un montant de loyer de 650 € par mois à dater du 1/09/2023.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

M. DUMONT informe le conseil municipal de la réunion de travail prévue avec Mme COSYNS mercredi 12/07/2023 à 9h00.

Il fait part également au conseil municipal des devis signés :

- pour l'étude géotechnique de conception avec la société ALIOS pour un montant HT de 3 700 €
- pour le repérage amiante avant travaux avec TEMPODIAG pour un montant HT de 4 307.30 €

### **2023/90 - PLU : ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme du 23/08/2023 au 22/09/2023.

M. BAUDINET Rémi, commissaire-enquêteur a été désigné par le tribunal administratif.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de PUGNAC aux jours et heures suivants:

- Mercredi 23/08/2023 de 9h à 12h30
- Mardi 29/08/2023 de 14h à 17h30
- lundi 04/09/2023 de 9h à 12h30
- vendredi 15/09/2023 de 9h à 12h30
- vendredi 22/09/2023 de 14h à 17h30

Après délibération le Conseil municipal est favorable et autorise le Maire à signer l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2023/91 - TRAVAUX ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux prévus par ENEDIS pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Ces travaux passent sur la parcelle cadastrée ZN 338 à Château Sec appartenant à la Commune.

Après délibération le Conseil Municipal accepte ces travaux et autorise le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## CABINET MEDICAL

Mme COUPAUD ne prend pas part au débat et au vote.

Suite à la visite du Docteur SAURA et après un large débat, le conseil municipal décide de reprendre l'étude du dossier. Pour cela un groupe de travail est créé composé de MM. DUMONT, GARD, ROUX, LANNES, VERSAUD

POUR : 11

CONTRE : 2

ABSTENTION : 3

## ACHAT PARCELLE

Le maire indique qu'il n'a pas donné suite à la proposition de Me BAUDERE pour exercer un droit de préférence sur la parcelle ZL 56 de 3335 m<sup>2</sup> au prix 8000 € en zone boisée classée.

## 2023/92 - MOTION DE SOUTIEN CENTRALE DU BLAYAIS

**Alors que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, reconnue par 2 français sur 3 comme étant une énergie d'avenir, et que l'arrêt dans quelques années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie sur le territoire de Haute Gironde comme une dernière chance à ne pas laisser passer.**

En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la centrale à une échéance que l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2000 à 4000 emplois supprimés et la disparition de nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité. 9400 personnes qui vivent dans son environnement proche mais aussi sur le département de la Gironde en subiront les conséquences. S'ajoutera la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022) qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population. Et ce ne sont pas les travaux de démantèlement des anciens réacteurs, 10 fois plus faible que l'activité générée par leur exploitation, qui pourront compenser cette saignée dans une région dont le désenclavement reste en chantier.

Enfin, à plus long terme, les arrêts de Golfech puis de Civaux transformeront ce territoire en un désert énergétique.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie d'un programme de relance du nucléaire décidé par le président Macron a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelines et Bugey (ou Tricastin) grâce au soutien des présidents de leur Région. Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (deux par site) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière et politique (acceptation sociale). Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté réalisée par cette Entreprise pour autant que le troisième critère soit avéré. Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'État qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local pour le projet. Dès lors, la forte mobilisation du territoire au côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Or, le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succéderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine a apporté son soutien au projet du Blayais et EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

**En conséquence de quoi, nous élus de la commune de PUGNAC ayant acté que les résultats de l'étude de sûreté seraient validés par l'ASN, que le choix des futurs sites seraient décidé par le gouvernement et que les sites retenus feraient l'objet d'une consultation préalable du public, soutenons le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud-et-St-Louis (33).**

POUR : 10

CONTRE : 2

ABSTENTION : 5

## **REFORME SMICVAL :**

### **GROUPE DE TRAVAIL IMPLANTATION POINTS DE COLLECTE**

Le Maire rappelle l'existence du nouveau Service Public NeoSmicval visant à accompagner la réduction des déchets. Une de ses réformes est le passage de la collecte en porte à porte vers l'apport collectif.

Il y a donc lieu de mettre en place un groupe de travail afin de faire le choix des emplacements des points d'apport collectif.

Mme MARTIN, M. VERSAUD, M. GARD, Mme COUPAUD, M. ROUX sont volontaires pour constituer ce groupe de travail.

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. GUINAUDIE Sylvain, Président du SMICVAL, sera présent à la mairie lundi 10 juillet à 20h30, et souhaite qu'un maximum de conseillers soit présent.

### **2023/93 - DEMANDE SUBVENTION**

Mme DUPIELLET fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association « A l'assaut » pour le projet CLAS 2023/2024 pour un montant de 1 000 €.

Le maire explique que ce projet est un accompagnement à la scolarité qui accueillera 4 groupes d'enfants de l'école de PUGNAC le mardi et le jeudi de 16h15 à 18h15 à la médiathèque.

Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2023/94 - HORAIRES EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC**

En vue des futurs travaux d'économie d'énergie, M DUMONT demande au conseil de se prononcer sur un choix d'horaires pour interrompre l'éclairage nocturne que dans les gros hameaux et le centre bourg.

Après un large débat, il a été décidé la mise en place d'horaires d'été et d'hiver comme suit :

- été : extinction de minuit à 6h

- hiver : extinction de 23h à 5h

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place des ces horaires et autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2023/95 - RENOUELEMENT COMMISSION CONTROLE LISTE ELECTORALE**

Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Madame la Sous-Préfète rappelant que les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées tous les 3 ans, donc cette année.

Il rappelle que les membres actuels de cette commission sont M. GARD, Mme HERR, Mme GARDERON, M. VERSAUD et Mme MARTIN.

Le Maire demande de reconduire les membres de cette commission à l'identique.

Le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de la commission de contrôle avec les membres suivants : M. GARD, Mme HERR, Mme GARDERON, M. VERSAUD et Mme MARTIN.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **LA PAROLE AUX COMMISSIONS**

Mme TRILLES rappelle que le marché gourmand a eu lieu le vendredi 30 juin et que beaucoup de monde était présent. Elle remercie M. GARD et les employés communaux présents pour aider.

En revanche, le cinéma plein air a dû être annulé en raison des conditions météorologiques. Mme DUPIELLET annonce qu'ARTEC propose des dates en juillet et août pour reporter la projection.

Mme DUPIELLET informe le Conseil Municipal qu'elle rencontre la nouvelle Directrice de l'Ecole Maternelle, Isabelle CATARRO, mercredi 05/07 à 10h.

Mme ROUSSEAU informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin municipal est terminé avec une feuille spéciale mi-mandat.

Mme MOREAU indique au Conseil Municipal que

- M. DION propose un rendez-vous la semaine prochaine pour le drainage du cimetière.
- ELABOR doit nous faire parvenir les plans des cimetières dans le courant du mois de juillet, du retard a été pris à cause d'une surcharge de travail.

Mme MOREAU souhaite que la liste des végétaux puisse être établie afin de continuer l'aménagement du City Stade.

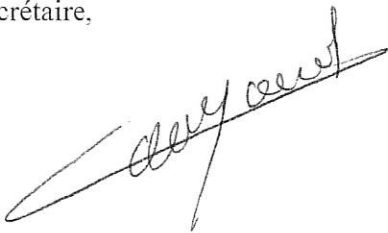
Elle demande pourquoi la jachère fleurie est inexistante aux cimetières. M. GARD explique qu'elle a été mal semée.

Mme ROUSSEAU fait part de la proposition de Mme DUPIELLET de couvrir le puits de la médiathèque afin d'en faire une table qui servira lors d'événements. Le Conseil Municipal approuve cette idée et accepte la dépense.

M. DUMONT informe ses collègues que les couloirs de l'école élémentaire seront repeints par l'entreprise COURBIN en juillet et que le mur et le portail du cimetière sont remontés ; restent les finitions notamment le sablage des vieilles pierres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Secrétaire,



Le Maire,  
Jean ROUX

